

2020 - MODULE FONDAMENTAUX TST BT

Fiche mise à jour le 01/09/2026



Site AFPPENN

1 180 €

Site Client

	Objectifs : Ce module s'inscrit dans le cursus global de formation des opérateurs TST BT validé par le Comité des Travaux Sous Tension. Il décrit la formation de l'opérateur devant réaliser des TST BT sur des ouvrages en maîtrisant les risques d'électrisation et de court-circuit. Ce module n'est pas suffisant pour la délivrance d'une habilitation d'indice « T ». Il devra être complété par un module spécifique sur les types d'ouvrage Aérien (AER), Emergence (EME), Souterrain (SOU) ou Terminal (TER).	
	Apports théoriques : Apport théorique sur la réglementation : FD C18-510-1, CET BT, Fiches Techniques, ... Apport théorique traitant de l'identification et de l'accès aux ouvrages.	
	Apports pratiques : Mise en Situation sur un ouvrage Emergence (EME) Non IP2X (*) et IP2X. Mise en Situation sur un ouvrage Terminal Individuel (TER). Mise en Situation sur un ouvrage Aérien (AER réseau nu et torsadé) . Ouvrage Souterrain (SOU). Evaluation pratique par mise en situation sur un Ouvrage (EME).	
	Pré-requis : L'employeur s'engage à fournir un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail. L'employeur s'engage à inscrire en formation le personnel satisfaisant aux conditions et pré-requis ci-après : - posséder les notions d'électrotechnique suivantes : tensions, courants, puissances, impédances d'un circuit électrique triphasé. - le module est accessible aux opérateurs ayant reçu une formation aux risques électriques conformément au FD C 18-510-1 et étant en possession d'une habilitation B1 (ou d'un avis après formation équivalent) a minima sur un des types d'ouvrages considérés. Le participant doit avoir au moins 18 ans. La participation à la formation nécessite d'être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés. Ces pré-requis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation.	4 jour(s) , 28 heures  Tout opérateur appelé à réaliser des travaux sous tension.
	Modalités d'évaluation : Une évaluation théorique et pratique permettant de mesurer la progression individuelle des participants est réalisée. L'évaluation pratique est basée sur une liste de critères spécifiques et validée par le comité des TST. Elle est réalisée lors des différentes mises en situation et formalisée. L'évaluation pratique finale est réalisée lors de l'exercice n°5. L'évaluation théorique finale est réalisée par un quiz comportant au minimum 20 questions. L'ensemble des évaluations réalisées permettra à l'organisme de formation de délivrer un « avis après formation » conforme aux attendus du FD C 18 510 - 1. Cet Avis ouvre la possibilité au stagiaire de poursuivre son cursus de formation TST BT vers un module spécifique dans un délai maximum de 12 mois. Passé ce délai, le stagiaire devra valider une nouvelle fois le module FONDAMENTAUX DES TST.	 Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap.
	Méthodes mobilisées : Les formateurs de l'AFPPENN ont plusieurs années d'expérience en formation pour adulte. Ateliers pédagogiques reflétant la réalité terrain.	